

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-ANTONIN  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**Séance extraordinaire d'adoption du budget** du Conseil de ville de Saint-Antonin tenue en la salle du conseil située à l'hôtel de ville le **28 janvier 2026** à 19 h 50.

Sont présents:

Siège #1 - Steeve Levesque  
Siège #2 - Mathieu Tremblay  
Siège #3 - Martine St-Pierre  
Siège #4 - Yannick Tremblay  
Siège #5 - Alain Turcotte  
Siège #6 - Stephane Soucy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis Fortin. À moins de mention contraire, Monsieur le Maire participe au vote. Sont également présents: Monsieur Carlo Brousseau, directeur général adjoint et directeur des Travaux publics et Mesdames Chantal Bouchard, trésorière et greffière adjointe, Gabrielle Thibault, directrice Ressources humaines et Communications, Karine Vincent directrice du développement et des relations avec le milieu et Caroline Pinguet, secrétaire aux greffes.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

16 personnes assistent à la séance.

**2026-01-26**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 474 de la *Loi des cités et villes*. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2023 de la Ville. Étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget, les membres du conseil procéderont en conséquence.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Yannick Tremblay  
Et appuyé unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PRÉSENTATION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS**
- 4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2026**
- 5 - ADOPTION DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS**
- 6 - AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2026**
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

## ADOPTÉE

2026-01-27

### 3 - PRÉSENTATION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Steeve Levesque  
Et résolu unanimement,

**QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin entérine la présentation du budget 2026 présenté par Carlo Brousseau, directeur général adjoint et directeur des travaux publics et Chantal Bouchard, trésorière et greffière adjointe.

## ADOPTÉE

2026-01-28

### 4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2026

**CONSIDÉRANT** la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2026;

**CONSIDÉRANT** l'article 474 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires de la Ville de Saint-Antonin pour l'année 2026 se chiffrent à 8 325 356\$ tant pour la somme totale de revenus que pour la somme totale de dépenses;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Yannick Tremblay  
Et résolu unanimement,

**QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte le budget équilibré (i.e. les prévisions budgétaires) de la Ville de Saint-Antonin pour l'exercice financier 2026, tel que déposé.

## ADOPTÉE

2026-01-29

### 5 - ADOPTION DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS

**CONSIDÉRANT** l'article 473 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT** le document intitulé Programme des dépenses en immobilisations ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Stéphane Soucy  
Et résolu unanimement,

**QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) pour l'année 2026 totalisant des dépenses de 6 163 700 \$, le tout tel qu'apparaissant au document intitulé Programme des dépenses en immobilisations 2026.

**QUE** le Conseil de ville décrète qu'un document explicatif de ce programme triennal et du budget 2026 soit publié dans le bulletin d'information municipale « Courrier municipal » de la Ville de Saint-Antonin tel que stipulé par l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

## ADOPTÉE

### 6 - AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2026

Madame Martine St-Pierre, conseillère, donne avis de motion que le règlement 920-26 relatif aux différents taux de taxation et de compensations pour l'année 2026 sera adopté lors d'une prochaine séance et dépose le projet de règlement.

Le règlement fixe les taux de taxation et de compensations pour l'année 2026 et les diverses informations en rapport avec le paiement des dites taxes.

Le projet de règlement a été remis à tous les élus et il sera disponible dès demain sur le site Internet de la ville et au bureau de l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture.

### 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs questions ont été posées par les citoyens et répondues par les membres du conseil ainsi que par le directeur général adjoint.

2026-01-30

### 8 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Martine St-Pierre  
Et résolu unanimement,

**QUE** la séance soit levée. Il est 20 h 50.

---

Denis Fortin, maire  
greffière adjointe

---

Chantal Bouchard, trésorière et